

Règlement à destination des participants

1 / Participation

La participation aux « 24 heures de réalisation » est ouverte à tous publics à partir de 6 ans et jusqu'à 25 ans inclus. Les équipes doivent être constituées de deux à six participants avec en plus un adulte responsable. Si vous n'êtes pas associé à une équipe, il sera possible de vous joindre à d'autres participants au début de la manifestation.

2 / Thème

Un ou plusieurs thèmes seront présentés au début de l'évènement. Il est indispensable de réaliser **un film en rapport avec l'un de ces thèmes**. Toute réalisation n'ayant pas de rapport avec le thème ne sera pas prise en compte par le jury.

3 / Réalisation durée et format d'exportation

La durée finale des films devra être comprise **entre 3 et 10 min.** génériques compris.

Les films doivent être entièrement créés (scénario, prise d'image et montage) pendant la manifestation.

L'heure précise du rendu finalisé vous sera donnée lors de la découverte du ou des thèmes.

Chaque équipe a à sa disposition, un espace pour pouvoir entreposé son matériel et monter son film. Cet espace doit être libéré au plus tard à 16h le dimanche.

Pour que le film soit validé et projeté, il doit être exporté dans un de ces formats : .MOV, .AVI, .WMV ou .MPEG.

4/ Droits

La participation aux « 24 Heures de réalisation » vaut acceptation **de céder tout droit de diffusion**, à titre gratuit, à la Maison de l'Enfant et des Découvertes et à la FFMJC pour les films réalisés.

Chaque équipe veillera à obtenir **les autorisations nécessaires de droit à l'image** pour les personnes apparaissant dans leur film.

Toute musique utilisée dans les films doit **être libre de droits**. Des musiques libres de droits sont mises à votre disposition.

Durant le tournage, on ne peut filmer un lieu privé sans l'autorisation préalable de son propriétaire. Chaque participant s'engage également à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage.

5/ Générique

L'équipe s'engage à insérer en début ou en fin de générique la séquence fournie par les organisateurs. Il est nécessaire de créditer vos acteurs ainsi que le nom de chaque membre de l'équipe.

6/ Participants

Seuls les personnes inscrites dans une équipe en règle de leur cotisation peuvent participer activement dans la réalisation du film y compris pour les rôles principaux.

Chaque équipe peut éventuellement faire appel à des personnes extérieures pour des rôles de figuration.

7/ Matériel

Si les participants disposent de leur propre matériel de tournage et de montage, un lieu sera mis à leur disposition pour s'installer et pour effectuer le montage.

Le matériel de la Maison de l'Enfant et des Découvertes peut également être mis à disposition, sous réserve de disponibilité et sur réservation uniquement.

Le matériel prêté sera sous l'entière responsabilité de l'équipe, toute dégradation se fera à ses frais.

8/ Repas

Chaque participant devra apporter son repas du midi pendant les deux jours de la manifestation. La Maison de l'Enfant et des Découvertes fournira le goûter.

La consommation d'alcool est strictement interdite dans l'enceinte de la Maison de l'Enfant et des Découvertes durant la manifestation.

Toute infraction au regard de la loi ou tout manquement au règlement entraînera une exclusion du concours.

Un espace dédié est à votre disposition au premier étage de la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour pouvoir vous reposer durant la manifestation.

9/ Jury

Le jury est constitué de personnes extérieures à la manifestation, choisies par la Maison de l'Enfant et des Découvertes. Il décernera le prix du meilleur film à l'issue de la manifestation soit le dimanche à 17h.

10/ Projection

L'ensemble des films réalisés sera diffusé lors d'une projection publique dont la date sera donnée ultérieurement. Chaque participant est invité à y participer, la séance étant gratuite, vous pouvez y convier parents et amis.

11/ Prix

L'équipe du film primé recevra un lot. Le film primé sera également présenté hors compétition lors de la manifestation annuelle de la Maison de l'Enfant et des Découvertes, « Ramène ta Science », au mois de juin.

Bon week end et que le meilleur gagne !!!

L'équipe de la Maison de l'Enfant et des Découvertes